

**Coopération décentralisée entre collectivités françaises et
béninoises**

**Débat sur le rôle de coopération décentralisée
dans la gestion des communes Béninoises**

Réunion du Groupe Pays Bénin
Lyon, le 13 mai 2009

Situation sur la gouvernance des communes béninoises après 5 années de décentralisation:

**Résultats de l'auto évaluation de la gouvernance locale
des communes béninoises.
(www.ancb-benin.org/spip.php?rubrique26)**

- * l'organisation de l'administration communale: 2,04/3
- * les prestations de l'administration communale: 2,05/3
(état civil =1,51/3)
- * l'information, participation et genre: 1,96/3
- * **la gestion administrative et financière: 1,67/3**
- * **la mobilisation des ressources locales: 1,47/3**

Coopération décentralisé et décentralisation

Pistes et attentes plausibles des communes béninoises

- * Appui à la maîtrise d'ouvrage: outils d'aide à la décision...
- * Appuis aux besoins urgents et réflexions prospective
 - Appui à la mobilisation des ressources locales et externes
- * Appui en investissement sociaux et économiques...
- * Appui à l'organisation administrative et financière

Illustration d'une difficulté : à propos du transfert de compétences.

- **Transfert à 80% des compétence en eau et assainissement**
- ***2% des communes disposent de service eau et assainissement.***

Un exemple de ressources locales (Etat béninois) :

**Le Fonds d'Appui au Développement des Communes
(FADeC):**

8.287 128, 57 € en 2008
**La Commission Nationale des Finances Locales:
(CONAFIL)**

- * **La première variable : *la dotation de structure***
- * **La deuxième variable : *la dotation de péréquation***
- * **La troisième variable: *la dotation de performance***

Les critères du FADeC

Les dotations des communes sont calculées selon des critères à trois variables, qui influent les taux de soutien :

- La première variable (la dotation de structure) est calculée selon le nombre d'arrondissements, de villages ou de quartiers de la ville et par le nombre de représentants élus de la commune.
- La deuxième variable (la dotation de péréquation) est calculée sur la base du nombre de la population, la superficie, **l'indice de pauvreté et le taux d'urbanisme de la commune.**
- La troisième variable (la dotation de performance) se compose des critères liés au fonctionnement des organes communaux, au fonctionnement de l'administration communale et à la gouvernance financière locale de la commune. Debat...
- Mais, ces critères sont évolutifs.....